

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2015**

Le 24 juin 2015, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire

Membres présents : Mmes DUBOIS, GIRBAL, LEMARCHAND, MARTINEZ, SALIOU, Mrs BERTRAND, COUASNON, GUERIN, JACOB, LOHY, PAYAN, SAUNIER

Absent :

M. BRESSY exusé, M. PAYSANT Jean-Louis

Le Conseil Municipal a élu Madame MARTINEZ Nathalie secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Madame DUBOIS présente le plan de sauvegarde sous forme de Power Point. La composition du poste de Commandement Communal se décide comme suit :

- Directeur des Opérations de Secours :
  - > Madame le Maire, Liliane BOURGEOIS (suppléant : M. MARTINEZ)
- Responsable des Actions communales :
  - > M. JACOB (suppléant : M. COUASNON)
- Responsable Logistique :
  - > M. SAUNIER (suppléant : M. BERTRAND)
- Responsable Populations :
  - > Mme GIRBAL, Mme SALIOU (suppléant : Mme DUBOIS, M. GUERIN)
- Responsable Relations Publiques :
  - > M. LOHY (suppléant : M. SAUNIER)
- Responsable lieux Publics et ERP :
  - > M. SAUNIER (suppléant : M. PAYSANT)
- Secrétariat :
  - > Mme DOOM (suppléant : Mme MAYEUR)
- Responsable économie :
  - > M. PAYAN (suppléant : Mme LEMARCHAND)

Chacun doit travailler son poste, pour se réunir et créer un document-dossier Plan de Sauvegarde.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME : COMMUNE DE SAINT-PIERRE-D'AUTILS**

Madame le Maire explique que l'on est limitrophe que par le Goulet. Leur PLU est sur le centre du village.

### **AUGMENTATION DU TARIF DE LA SALLE DES FÊTES**

Madame le Maire présente les nouveaux tarifs. Les statistiques sont présentées. Les tarifs choisis sont 300 € pour les habitants de la commune et 800€ hors commune au 1<sup>er</sup> Juillet 2015. La salle reste gratuite pour les associations de la commune.

Projet est accepté à l'unanimité pour 300 € pour les particuliers de la commune et 800€ hors commune.

### **AUGMENTATION DU TARIF DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE**

Madame le Maire détaille les dépenses liées aux repas. Les maternelles paieraient 3€10, les primaires paieraient 3.10€ et les adultes paieraient 3.50€. Après débats :

- Maternelles : 3.10 €
- Primaires : 3.10 €
- Adultes : 4 €

Après discussion, le projet est voté à l'unanimité.

Madame le Maire explique les tarifs de la garderie. Les anciens tarifs étaient de :

- 1.70 € le jour de garderie
- 26 € le forfait mensuel avec le goûter à partir du 5eme jour
- Pénalité : 15 € par heure commencée au-delà de 19 H

Madame le Maire propose ne pas changer le jour de garderie (1.70 €) ainsi que la pénalité de 15 € et propose de mettre le forfait mensuel à 30 € avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Le projet est voté à l'unanimité, M. LOHY (Abstention).

### **ACHAT D'UNE BALAYEUSE ET VIREMENT DE CREDITS**

Madame le Maire explique que l'assurance rembourse 3 004.85 € pour la balayeuse accidentée. On mettrait une brosse métallique pour désherber. La balayeuse d'occasion coûte TTC 49 980 €. On a 20 000 € du budget pour l'an prochain pour une nouvelle balayeuse, et on propose de prendre 30 000€ des vestiaires de M. SAUNIER, ce qui permettra de la payer comptant.

Projet voté à l'unanimité pour l'achat d'une balayeuse d'occasion comptant.

### **AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'AGENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire indique que Guillaume JACQUES passe stagiaire au 1<sup>er</sup> Juillet 2015. Liliane THIBAUT passe à 27h au lieu de 26h au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Et on passerait à 35 h avec des avenants au 1<sup>er</sup> Juillet 2015 pour Nathalie MAYEUR car elle est déjà en CDD.

Projet voté à l'unanimité pour l'augmentation des taux horaires et renouvellement de contrat.

### **ACHAT TERRAIN Mmes PETITJEAN ET POTEL ET M. PETITJEAN**

Afin de préserver une source située sur un terrain appartenant à Mmes Petitjean, Potel et M. Petitjean Mme Madame le Maire propose d'acheter ce terrain pour une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> au prix de

4 €/m<sup>2</sup>. Cette source alimentant un lavoir il est de nécessaire de procéder à son acquisition pour restituer une eau propre à tous les riverains de la Rue du Val Asselin. Les frais de géomètres et les honoraires de notaires seront pris en charge par la Commune.

Projet voté à l'unanimité, M. LOHY (Abstention).

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Mme MARTINEZ** : La SDF a été louée il y a 10 jours, M. LELOUCHE était présent le lundi matin à la remise des clés. Il souhaite interdire les tentes sur le parvis, et a donné l'arrêté préfectoral de 1998 pour les communes. Si on ne fait rien, il engagera des poursuites judiciaires.

**M. SAUNIER** : On a mis en place une isolation du toit, des murs extérieurs et un sas de porte.

**Mme BOURGEOIS** : On pourrait mettre en place une climatisation.

**M. LOHY** : La SDF est déjà en déficit, la consommation d'une climatisation serait abyssale.

Madame le Maire a pris rendez-vous la semaine prochaine avec M. LELOUCHE pour trouver une solution.

**M. PAYAN** : Une question pour M. SAUNIER, la salle de remise en forme est saturée de gens hors commune, peut-on faire un tarif différentiel hors commune ? Les gens de la commune ne peuvent être licenciés.

**M. SAUNIER** : En septembre, peu de Saint Garennaïens s'inscrivent. La fédération ne peut plus enregistrer de licence pour les inscriptions tardives (mars). Des tarifs différents seront proposés lors de la nouvelle inscription 2015/2016. Le tarif sera déterminé au mois d'août.

Petit rappel : l'ouverture de la salle se fait tous les jours le soir en plus le lundi, mardi et jeudi dans la journée. Pour les Saint Garennaïens intéressés, il est impératif qu'ils viennent au mois de septembre pour s'inscrire. Actuellement, la fédération compte 200 licenciés pour cette salle.

**Mme SALIOU** : A quoi servira la maison qui est en rénovation près du groupe scolaire ?

**Mme BOURGEOIS** : Cette maison sera laissée à la disponibilité des familles en difficulté pendant quelques mois. La mairie souhaite avoir un logement vacant et propre pour l'aide apportée aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 30.